

Gwenola Ricordeau, *Pour elles toutes. Femmes contre la prison*, Montréal, Lux, coll. « Lettres libres », 2019, 240 p.

Camille Gambi-Arnold

Volume 36, numéro 2, 2023

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1111394ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1111394ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gambi-Arnold, C. (2023). Compte rendu de [Gwenola Ricordeau, *Pour elles toutes. Femmes contre la prison*, Montréal, Lux, coll. « Lettres libres », 2019, 240 p.] *Recherches féministes*, 36(2), 272–274. <https://doi.org/10.7202/1111394ar>

L'épilogue procure à l'ouvrage une certaine cohérence rétrospective, puisqu'il offre une justification à la troisième partie, celle de donner un ancrage écologiste à l'identité de l'autrice. Celle-ci demeure malgré tout ténue, car cette conclusion est maladroite : Poirier tombe dans le piège qu'elle a elle-même énoncé, celui d'« encenser les Premières Nations, comme si nous avions le devoir de réhabiliter un savoir, une manière de faire partie de la nature, de respecter des rites » (p. 78). Que changerait l'éventuelle revendication d'une identité autochtone quant à sa capacité à militer pour la protection de l'environnement? Ce n'est cependant pas là la première occurrence d'un propos à tendance essentialiste : elle s'aventure à quelques reprises au cours de son essai dans des interprétations de certains motifs familiaux comme des « bribes d'autochtonie » (p. 52) avant de s'en excuser en les qualifiant de « romantiques », sans pour autant les récuser tout à fait.

Bien que plutôt inégal dans l'ensemble, *Pourquoi je ne suis pas une Indienne* de Daphnée Poirier aborde, de manière nuancée et accessible, des questions difficiles mais non moins importantes à décortiquer. Le ton changeant de cet essai rend l'identification de son public cible difficile, mais il pourrait permettre à plusieurs personnes de se reconnaître dans le malaise de l'autrice et de s'initier à plusieurs enjeux environnementaux et autochtones, notamment grâce aux généreuses annexes qui complètent cet ouvrage.

MAXIME POIRIER-LEMELIN (IEL)
Université Laval

⇒ **Gwenola Ricordeau**

Pour elles toutes. Femmes contre la prison

Montréal, Lux, coll. « Lettres libres », 2019, 240 p.

L'essai *Pour elles toutes. Femmes contre la prison* soumet la proposition suivante : que les luttes féministes abandonnent leur partenariat avec le système pénal pour embrasser l'abolitionnisme (p. 25 sq.). L'objectif de cet ouvrage, et ce qui en fait aussi l'originalité, est de démontrer l'intérêt pour les femmes d'adhérer à l'abolitionnisme en soulignant à quel point le système pénal fragilise les femmes qui y sont confrontées – en particulier, les plus marginalisées – et en proposant de nouvelles perspectives pour y parvenir. L'autrice, Gwenola Ricordeau, féministe et abolitionniste, docteure en sociologie et professeure en justice criminelle à la California State University à Chico, mobilise trois types de sources dans son travail : son expérience personnelle dans le système pénal, ses précédentes recherches sur les proches de détenus et une large revue de littérature (centrée sur les situations française, canadienne et états-unienne). Très pédagogique, l'essai permet à la lectrice ou au lecteur novice en ces matières de prendre connaissance de manière approfondie des

débats abolitionnistes tout en proposant à une personne qui serait experte de les revisiter avec un regard neuf.

C'est en quatre temps que l'autrice démontre l'importance de « tisser ensemble féminisme et abolitionnisme pénal » (p. 20). Le premier temps (le chapitre 1) est consacré à la présentation de l'outil théorique qui sera exploité tout le long du travail, à savoir l'abolitionnisme pénal. Elle y décrit les objets, les stratégies, les histoires des différents abolitionnistes pénaux ainsi que les liens et les interférences qu'offrent différentes théorisations de ces réalités. Si Ricordeau présente l'outil dans toute sa complexité et sa diversité, elle veille également à identifier les socles qui réunissent cette pluralité de mouvements.

Le deuxième temps analyse la manière dont les femmes sont traitées par le système pénal à partir de trois statuts qu'elles peuvent revêtir : celui de victimes (chapitre 2), de judiciarisées (chapitre 3) et de proches de personnes détenues (chapitre 4). Le chapitre sur les femmes victimes pointe deux difficultés : d'une part, celle qui consiste pour les femmes victimes à être reconnues comme telles par le système pénal, et ce, malgré le haut risque de victimisation qu'elles connaissent (cela est encore plus vrai pour les femmes marginalisées) et, d'autre part, le risque de victimisation secondaire¹ qu'elles subissent les rares fois où elles sont reconnues victimes par le système pénal. Le chapitre 4 est quant à lui l'occasion pour l'autrice d'aborder la question du faible nombre de femmes judiciarisées avec un regard autre que celui du « paternalisme pénal » (p. 92) et de rappeler que les femmes subissent d'autres formes de contrôles sociaux non pénaux. Ce même chapitre évoque les inégalités qui existent entre les femmes confrontées à la menace de la judiciarisation ainsi que les conséquences de leur incarcération. Sur ce dernier point, on retiendra « qu'à durée de peine et à conditions de détention équivalentes, les conséquences sociales et personnelles de l'incarcération sont plus importantes pour les femmes que pour les hommes » (p. 104). Finalement, le cinquième chapitre s'attaque à la situation, trop souvent oubliée, des proches de personnes détenues. Y est discutée la résistance quotidienne dont ces personnes font preuve malgré les coûts sociaux, matériels, financiers et émotionnels auxquels l'incarcération de leurs proches les confronte.

Le troisième temps, repris dans le sixième chapitre, propose deux projets : s'attaquer au féminisme carcéral et défendre un abolitionnisme féministe et queer. Il s'agit de s'attaquer au féminisme carcéral² puisque ce féminisme, qui voit dans le pénal une aubaine, ne fait en réalité que reproduire et conforter les rapports de domination présents dans notre société. L'autrice propose aussi de défendre un modèle d'abolitionnisme féministe, qu'elle définit comme « une coproduction du féminisme

¹ Ricordeau définit cette expression comme « les effets négatifs, sur une victime, de la manière dont elle est traitée » (p. 86).

² Au sujet de cette expression, Ricordeau reprend la définition d'Elizabeth Bernstein (2012 : 235), qui définit le féminisme carcéral comme un « mouvement politique et culturel dans lequel les luttes pour la justice et l'émancipation des générations précédentes ont été reformulées en termes carcéraux ».

et de l'abolitionnisme pénal » (p. 156), et précise que ce mouvement doit avoir pour projet d'intégrer les femmes en tant que véritables sujets politiques en première ligne dans la lutte pour une société sans prison. Enfin, dans un quatrième temps, l'autrice présente différentes pistes de réflexion – avec leurs limites respectives – qui pourraient inspirer et nourrir les futures stratégies politiques. À titre d'exemple, elle considère dans son dernier chapitre la décarcéralisation des femmes et les enseignements de la justice réparatrice, restaurative et transformative.

En abordant la question abolitionniste avec un regard féministe dans une démarche certes militante mais aussi rigoureusement scientifique, l'ouvrage nous saisit d'une fraîcheur toute bienvenue. On regrettera que l'autrice n'ait pas examiné le point de vue des femmes professionnelles travaillant au sein du système pénal, particulièrement à une ère de « féminisation » de ces emplois. Ce livre permet d'enrichir la culture générale criminologique, mais inspire surtout à conjuguer engagement, rigueur et accessibilité.

CAMILLE GAMBI-ARNOLD
Université catholique de Louvain
Université d'Ottawa

RÉFÉRENCE

BERNSTEIN, Elizabeth

2012 « Carceral Politics as Gender Justice? The “Traffic in Women” and Neoliberal Circuits of Crime, Sex, and Rights », *Theory and Society*, 41, 3 : 233-259.